

---

#### **11.4. SSI – FORMATION SUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES – AUTORISATION D’INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT qu’il y a des précautions à prendre lors d’un incident avec des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT l’offre de service de l’IPIQ pour une formation sur les véhicules électriques;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

D’autoriser la formation sur les véhicules électriques offerte par l’IPIQ pour un montant de 928 \$, plus taxes, ainsi que le paiement des frais afférents;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à cette formation, tout en respectant le budget approuvé par le conseil.



Centre de services scolaire de Laval  
 Téléphone: 450 662-7000  
 955, boul. Saint-Martin Ouest  
 Laval QC H7S 1M5

Soumission

Nom de la société Service incendie de Saint-Pie  
 Adresse 95, rue Martin  
 Ville, Code postal Saint-Pie (Qué) J0H 1W0  
 Téléphone 450-209-5099  
[d.belanger-seyer@villest-pie.ca](mailto:d.belanger-seyer@villest-pie.ca)

Référence: IP06461  
 Date: 2024-03-20  
 No. De client:

Soumission valide jusqu'au : 2024-06-30  
 Préparée par : Manon Carrière

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Frais d'administration taxable	1	140,00 \$	140,00 \$
Enseignement taxable	5	110,00 \$	550,00 \$
Frais de déplacement	1	238,00 \$	238,00 \$
<b>Description de la formation:</b> Intervention sur véhicule électriques - théorie			
<b>Nom du responsable:</b> David Bélanger-Seyer			
<b>Nombre d'heures de la formation:</b> 4h			
<b>Nombre de candidats:</b> 24			
<b>Lieu de formation:</b> Saint-Pie			
<b>Enseignant responsable:</b>			
<b>Dates de la formation:</b> À déterminer			
<b>REMARQUE :</b>			
Total avant taxes			928,00 \$
TPS (142446244RT0001):			34,50 \$
TVQ (1021329998):			68,83 \$
Total des taxes:			103,33 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 031,33 \$</b>

\*S'il y a lieu, prévoir l'ajout de frais de livraison et de frais de déplacement de l'instructeur. Les frais de déplacement sont une estimation. Ceux-ci peuvent être modifiés selon les besoins réels de deux parties.

\*En cas de litige, des frais additionnels sont à prévoir.

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'IPIQ au 450 662-7000 poste 2700 ou [ipiq-fsm@csslaval.gouv.qc.ca](mailto:ipiq-fsm@csslaval.gouv.qc.ca)

Conditions d'annulation

Le client peut annuler une formation, sans frais, en transmettant à l'IPIQ un préavis écrit d'au moins quinze (15) jours avant le début de la formation. Si le client annule une formation en transmettant un préavis écrit à l'IPIQ à moins de quinze (15) jours avant le début de la formation, mais de plus de cinq (5) jours, le client assumera des frais équivalant à 50% du coût de la formation à titre de dommages. En cas d'annulation de la formation, le client devra retourner à l'IPIQ toutes les troussees reçues, à ses propres frais, dans un délai de dix (10) jours de l'annulation, à défaut de quoi, les frais des dites troussees lui seront facturés. Le client ne peut annuler une formation à moins de cinq (5) jours du début de la formation. Si malgré tout le client ne souhaite pas que l'IPIQ présente la formation, il devra payer la totalité du coût de la formation, incluant notamment tous les frais de déplacement du formateur.

**S.V.P. Veuillez nous retourner ce document dûment signé afin de confirmer l'acceptation de notre proposition.**

  
 Signature de la personne autorisée

Date: 24 / 03 / 22  
 AA MM JJ

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !